

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Brigitte DELORY, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ (arrivée à 19h30), Jeanne LEPOIVRE, Elisabeth FRESKO, Hélène LEJEUNE et Brigitte CHOQUET.

Et Messieurs, Éric SEVIN, Dominique WOITTEZ, Patrick RODIER, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX et Monsieur Julien HAUTREUX

Etaient absents : Madame Dorothee WIDHEN (absente), Madame Betty DELABRE (absente), Monsieur NAVEL Ludovic (absent qui avait donné procuration à Monsieur Julien HAUTREUX), Monsieur Philippe VANTORRE (absent qui avait donné procuration à Monsieur Éric SEVIN), Francis FAUQUETTE (absent qui avait donné procuration à Monsieur Dominique ROBILLART)

Lecture du compte rendu précédent.

Il est donné lecture du compte rendu précédent (réunion du 09/05/2019)

Madame DELORY Brigitte ajoute une précision sur son intervention, le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), l'école des verts Mont a fait une pièce de théâtre et non une exposition de dessins sur le thème « les migrants d'hier et d'aujourd'hui ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération d'attribution des marchés en cours.

Monsieur le maire fait part au conseil que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 juin afin d'analyser les offres de la rue Ponthiers et de l'Aire de Camping-car.

Pont rue Ponthiers

Monsieur le Maire fait part au conseil que le marché s'est clôturé le 5 juin 2019, il y a eu 3 retraits de dossier et un seul dépôt. L'entreprise ETGC de ARQUES a répondu à l'offre du marché à savoir pour un montant de 97 989.00 € HT (cette offre est inférieure à l'estimation). L'entreprise sera prochainement reçue sur le site afin de faire le point sur les travaux et de fixer le calendrier de démarrage des travaux, qui ne peuvent

débuter avant le 30 juillet sur la préconisation de la loi sur l'Eau et de la Nature. Après discussion sur le déroulement du projet Monsieur le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise ETGC.

A l'unanimité le marché est attribué à l'entreprise ETGC de Arques.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 (Absence de Mme Marie-Chantal MAGNIEZ)

Aire de camping-car

Monsieur le Maire fait part au conseil que le marché s'est clôturé le 17 juin 2019, il y a eu 12 retraits de dossier et 4 dépôts. Lors de l'analyse il a été convenu comme le prévoit le marché de reprendre la négociation avec les trois entreprises classées dans l'analyse. De ce fait le marché ne peut être délibérer ce jour.

Tarifs des Mercredis Récréatifs pour la prochaine rentrée scolaire 2019/2020

Ces derniers seront identiques à ceux pratiqués l'année dernière soit :

AU TRIMESTRE :

QF	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
SANS GARDERIE	49 €	56 €	63 €
AVEC GARDERIE	56 €	63 €	70 €

A L'ANNEE :

QF	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
SANS GARDERIE	126 €	144 €	162 €
AVEC GARDERIE	144 €	162 €	180 €

Conditions d'inscription :

Les inscriptions se feront le Lundi 24 juin, Mardi 25 et Jeudi 27 juin 2019 et concerneront une cinquantaine d'enfants.

Conditions de paiement :

Le paiement se fait à l'ordre du Trésor Public. Il est possible de déduire, dès l'inscription, l'aide aux vacances de la C.A.F sur présentation de la notification originale.

Les inscriptions sont terminées 19 enfants à ce jour, nous pensons que d'autres inscriptions seront prises en septembre.

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 (Absence de Mme Marie-Chantal MAGNIEZ)

Délibération fixant le nombre de siège du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire doit préciser le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire d'Agglomération de Lens-Liévin. Après accord local des différents groupes, le conseil communautaire est composé de 91 sièges. De ce fait notre commune doit délibérer sur l'attribution d'un siège. (ci-joint la répartition par commune) et la répartition fixée à 91 sièges.

Monsieur Le Maire met au vote cette répartition.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2 (Participation de Mme Marie-Chantal MAGNIEZ)

Nomination d'un référent INSEE pour le recensement 2020

Dans le cadre de la mise en place du recensement de la population, il a lieu de nommer un référent, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur WOITTEZ Dominique qui a déjà occupé ce poste lors du dernier recensement en 2015. Monsieur WOITTEZ Dominique précise qu'il faudra prévoir au moins 5 recenseurs.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition de nomination de Monsieur WOITTEZ Dominique.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

DIVERS

Demande du département sur la suppression de zone de préemption

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu par le service des espaces Naturels Sensibles et des Partenariats du Département sur la zone de préemption « le Bois de la Haye » à Carency et Ablain-Saint Nazaire.

Le département a décidé de poursuivre le programme de révision des zones de préemption, à ce titre il envisage de procéder à la suppression de la zone de préemption du « Bois de la Haye » créer par arrêté préfectoral du 24 décembre 1981. Le département demande à la commune de délibérer sur la suppression de cette zone de préemption. Après explication sur cette zone boisée entre notre commune et celle de Carency.

Monsieur le Maire met au vote la suppression de la zone de préemption « du bois de la Haye » qui est acceptée à l'unanimité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Devis de réfection des trottoirs et du parking rue GARES.

La commission de travaux s'est réunie le jeudi 20 juin 2019 afin d'étudier les différents devis à savoir :

SOTRAIX :	28 870.70 € HT
TRAVAUX PUBLIC DE L'ARTOIS :	27 020.00 € HT
BROUTIN TP :	23 770.00 € HT
AD TRAVAUX :	19 881.20 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société AD TRAVAUX après discussion, à l'unanimité le conseil retient la Société AD TRAVAUX.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Offres de prêt dans le cadre budgétaire

Lors du vote du budget le conseil avait validé la mise en place d'un prêt d'un montant de 140 000 € dans le cadre de financement d'investissement de projets communaux. Deux organismes ont été contactés, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts. Seul le Crédit Agricole a répondu favorablement à cette demande. En effet la Caisse des Dépôts ne finance des prêts que sur une durée de 25 ans. (Ci-joint les deux propositions du Crédit Agricole). Monsieur WOITTEZ Dominique explique le choix de prendre le prêt sur 10 ans et non 15 ans vu le taux de 0.85 %. Le cout total du crédit représente la somme de 146 182.89 €.

Monsieur le Maire met au vote la mise en place de ce prêt pour une durée de 10 ans au taux de 0.85 %

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Subvention départementale (FARDA)

Dans le cadre des demandes de subventions au titre du FARDA, Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier du département nous accordant la subvention pour l'aménagement PMR de la mairie d'un montant de 19 251 €. Il a lieu de délibérer sur l'acceptation de cette subvention.

Monsieur le Maire met au vote cette acceptation qui est acceptée à l'unanimité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Indemnité au directeur et directeur adjoint du CLSH 2019.

Monsieur le Maire demande à ce que soit reconduite l'indemnité de 250 € au directeur et directeur adjoint du CLSH de Juillet 2019 et des heures supplémentaires seront rémunérées au Directeur du Centre.

Cette indemnité est reconduite à l'unanimité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Projet SIA au café Trouille

Monsieur le Maire expose le projet de construction de logements au lieu et place du café Trouille Les plans sont projetés à l'écran, il y aura 5 T3, 2 T2 et 2 T4 avec une place de parking par logement.

Compte rendu des adjoints :

Monsieur Éric SEVIN :

Les travaux de reconstruction des vestiaires du stade vont débiter, les agents techniques vont faire le démontage de la toiture avant l'intervention de l'entreprise.

Le marché pour le cabinet médical sera prochainement remis en place, le premier ayant été déclaré infructueux.

Madame Brigitte DELORY

Le CCAS s'est réuni le 20 mai afin de valider son budget et son compte de gestion, il a renouvelé son contrat avec le Crédit Agricole pour le point passerelle qui propose de l'aide sur les démarches de micro-crédit.

Une réunion a eu lieu avec le Relais d'Assistante Maternelle d'Aix-Noulette, il a lieu de recruter une nouvelle personne à mi-temps, ce recrutement est à la demande de la Caisse d'Allocation Familiale dû au nombre croissant d'Assistantes Maternelles (189 sur le territoire du RAM), afin de pallier aux demandes des parents sur les nouveaux modes de garde assistantes maternelles, crèches.

La formation au brevet de secouriste a eu lieu le 8 juin, 9 personnes ont participé essentiellement les animateurs et deux agents techniques.

Le 15 juin la fête d'école a eu lieu sur le thème Soleil Soleil, cette fête a été l'occasion pour la municipalité d'offrir les dictionnaires pour les CM2 et un recueil des Fables de la fontaine leur a été offert par le ministre de l'éducation nationale, et de plus de remercier Mme Valérie CODRON directrice qui prend sa retraite cette année.

Monsieur Antoine TERNISIEN a souhaité poursuivre sa carrière dans une plus grande commune sur un poste de responsable jeunesse, une annonce a été mise sur le site d'Emploi Territorial afin de recruter une nouvelle personne pour le 26 août 2019, les entretiens débuteront mi-juillet. Il restera à recruter une ATSEM.

Le Centre de loisirs de juillet est complet, il y a environ 100 enfants par semaine.

Madame Jocelyne DOCQUOIS

Le week-end du 28 juin a eu lieu Ablain-en-Fête, le cochon grillé a eu de nouveau un grand succès plus de 500 personnes, le marché aux puces et le concert du samedi se sont bien déroulés. Le comité des fêtes va maintenant travailler sur la mise en place du passage du certificat d'étude lors des festivités d'octobre.

Monsieur Dominique WOITTEZ

Même si le compte administratif doit être établi annuellement, il est aussi intéressant de faire un point en cours d'année.

Une situation financière semestrielle est appropriée, elle permet de prendre du recul sur les résultats et d'agir en conséquence, surtout en cas de dépenses imprévues.

Ce point intermédiaire va permettre d'avoir une vision plus précise de la santé financière de la commune.

Monsieur Dominique WOITTEZ commente les dépenses et recettes de la section fonctionnement et investissement. En conclusion, une analyse minutieuse, ce qui permet de rassurer les élus du conseil municipal, de prendre les meilleures décisions et de retenir que la commune est économiquement saine.